

COMMUNIQUÉ

de presse

la
cgt
RATP

Jours de RTT imposés aux agents de la RATP

La priorité est de protéger et pourtant ...

LA CGT-RATP est scandalisée par la mise en œuvre précipitée à la RATP de mesures rendues possibles par la loi sur l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020. La direction, avec zèle, se permet d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de certains types de jours de repos dont bénéficient les agents. C'est le cas avec **5 jours dits « RTT » imposés entre le 1^{er} et le 30 avril** (pour celles et ceux dont ils ne sont pas inclus dans leur roulement), **peu importe si d'autres jours ont été posés avant ou après.**

La direction tente de mettre un pied dans la porte avec cette mesure qui n'est pas la seule dans l'artillerie déployée avec empressement par le gouvernement pour restreindre les droits des travailleurs.

Ce ne sont pas les salarié-es qui sont à l'origine de la crise sanitaire, ni responsables de la gestion calamiteuse de celle-ci. Pourtant ce sont bien à eux qu'on veut faire payer l'addition !

Après avoir imposé les RTT, la direction reviendra-t-elle sur le temps de travail ? Sa réponse : « A ce stade, nous n'avons pas de besoin dans ce domaine ».

D'autant qu'il n'y a rien d'inscrit dans la loi sur la limitation dans le temps de la validité de ces mesures.

Par contre, toujours pas de rétablissement de l'ISF, d'augmentation d'impôts sur les grandes fortunes, ou d'arrêt de l'optimisation fiscale en vue de financer l'emploi, de la réduction du temps de travail afin de travailler tous et mieux.

Face à l'urgence qu'exige la situation sanitaire, les salariés RATP, travailleurs du Service Public, font face tous les jours pour maintenir cette ligne de vie entre toutes celles et tous ceux qui contribuent à garder les activités essentielles à flot. Leur engagement est sans faille dans cette lutte contre l'épidémie. C'est pourquoi cette crise sanitaire majeure ne doit pas être un prétexte pour confisquer leurs droits et leurs conquêtes par la mise en place de mesures de régression sociale !

Paris, le 8 avril 2020



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris